



L'ACCUEIL DE LOISIRS

M.J.C. Grieu Vallon Suisse – Centre social

Règlement à conserver par les parents

Mise en application à partir de juin 2019



1- Coordonnées

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Maison de quartier Grieu Vallon Suisse – Maison des Jeunes et de la Culture-Centre Social.

Adresse : 3 rue de Genève – 76000 Rouen

Téléphone : 02-35-71-94-76

E-mail : Contact@mjcgrieu.org

Site internet : <http://mjcgrieu.org>

Structure agréée par la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale et répond à la réglementation des accueils de loisirs dont l'appellation officielle est Accueils Collectif des Mineurs de Haute Normandie.

2- Les enfants

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 4 ans à jusqu'à leur 18^{ème} année. Ils sont répartis en 5 groupes d'âge :

- Le jardin d'enfant : les enfants en maternel
- Les mini-juniors : les enfants en CP/CE1
- Les maxi-juniors : les enfants en CE2/CM1/CM2
- Les préados-ados : les enfants dès la 6^{ème}

Le passage d'un groupe à un autre se fait lors des vacances d'été après concertation entre les parents et le personnel de la MJC. La direction s'autorise le changement de groupe si celui-ci n'est pas adapté à l'enfant.

3- L'ouverture et les horaires

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires.

Fermeture : certains mercredis en juin et en septembre.

Horaires des mercredis	Horaires des vacances scolaires
8h30 - 9h : Accueil du matin	8h30 - 9h : Accueil du matin
9h - 12h : Pré- Activité et activité	9h - 12h : Pré- Activité et activité
12h - 14h : Repas et temps calme	12h - 14h : Repas et temps calme
12h45-13h15 : Trajet écoles - MJC	14h - 17h30 : Pré- Activité et activité
14h - 17h : Pré- Activité et activité	17h30 - 18h : Accueil du soir
17h - 18h : Accueil du soir	

4- L'inscription et la tarification

Pour s'inscrire, l'enfant doit être adhérent de l'association. L'adhésion est valable sur la durée de l'année scolaire du 1^{er} Septembre au 31 Août.

Les règlements doivent se faire lors de la réservation où lors de l'inscription. Aucune inscription et réservation ne peut être faite sans règlement.

Lors de l'inscription, le quotient familial doit être connu de l'administration afin appliqué le tarif correspondant, dans le cas contraire le tarif 3 sera retenu.

Les tarifs (selon le quotient familial) :

Tarif 1 : quotient entre 0 et 1000

Tarif 2 : quotient entre 1001 et 2400

Tarif 3 : quotient égal ou supérieur à 2401

Le matin de 9h à 12h : Prix : 2.20€/3.20€/3.90€

L'après - midi de 14h à 17h (session des mercredis) ou 17h30 (session des vacances scolaires) : Prix : 2.20€/3.20€/3.90€

L'accueil repas de 12h à 14h : Prix : 2.20€/2.85€/3.65€ (Prévoir repas, possibilité de réchauffer)

Les accueils matin et soir : Prix : 1.10€/1.20€/1.50€ la ½ heure.

- ◆ Le matin de 8h30 à 9h.
- ◆ Le soir de 17h ou 17h30 à 18h.

La journée de 9h à 17h (session des mercredis) ou 17h30 (session des vacances scolaires) : Prix 5.05€/6.90€/8.60€ **Comprenant les activités du matin, l'accueil repas, les activités de l'après-midi, sans sortie**

La journée de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 00 à 17 h ou 17h30: Prix : 3.40€/5€/6.40€ **Comprenant les activités du matin, les activités de l'après-midi sans sortie**

Selon la planification, certaines sorties peuvent être incluses dans le tarif.

Chaque vacances est sujet à une programmation spécifique, celle-ci est communiquée aux parents par le biais d'un tract, celui-ci est disponible environ 15 jours avant la session à l'accueil ou sur le site internet de la M.J.C

La tarification des sorties est indiquée sur le tract de la session.

☞ **Toute sortie réservée est due. A titre exceptionnel, en présentant un certificat médical un avoir peut-être crédité sur le compte de l'enfant dans un délai de 8 jours après l'annulation au préalable de la réservation.**

5- Arrivée et départ :

Les enfants peuvent arriver	Les enfants peuvent repartir
<ul style="list-style-type: none">• Entre 8h30 – 9h10• A 12h• A 14h• Ou heure spéciale précisée sur le tract pour une sortie ou dans le cadre des trajets Ecoles - MJC	<ul style="list-style-type: none">• A 12h• A 14h• A 17h ou entre 17h et 18h sur les sessions des mercredis• A 17h30 ou entre 17h30 et 18h sur les sessions des vacances

☞ **Les horaires d'arrivée et de départ peuvent varier en fonction des sorties, se référer au tract de chaque session.**

☞ **Il est impératif de respecter les modalités et les horaires du fonctionnement.**

☞ L'arrivée :

La prise en charge de votre enfant à l'accueil de loisirs est effective au moment de l'enregistrement de sa présence. **Lors de leur arrivée, les enfants doivent se présenter à l'accueil pour procéder à l'inscription définitive. Dans le cas où l'horaire d'arrivée n'est pas respecté, ou que les retards sont répétitifs, l'équipe de direction peut refuser l'inscription de votre enfant au centre ou en sortie et attribuer la place à un autre enfant sans remboursement.**

☞ Le départ :

La prise en charge de l'accueil de loisirs s'arrête à la remise de l'enfant par un animateur référent aux parents ou à toute personne désignée par eux sur la fiche d'inscription. A ce titre, on demande aux parents d'attendre que les enfants soient appelés par l'animateur référent de la sortie pour reprendre leurs enfants. Pour les enfants autorisés à partir seul, la prise en charge s'arrête à l'appel de son prénom par l'animateur référent de la sortie.

Retard des parents après 18h :

En cas de retard, une majoration forfaitaire de 3€ sera appliquée de façon automatique.

☞ **Si vous devez à titre exceptionnel, reprendre votre enfant en cours de journée, veuillez le signaler lors de votre arrivée à un membre de l'équipe de direction. De plus, lorsque vous viendrez chercher vos enfants, il vous faudra passer au bureau d'animation afin de signer une décharge de responsabilité.**

6- Vie au centre

☞ **Les objets de valeurs et les jouets personnels sont interdits, de ce fait nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou bris des objets** (bijoux, montres, téléphones portables, iPod,,...).L'équipe d'animation se réserve le droit de conserver ces objets en lieu sûr.

☞ Les doudous apportés pour le temps calme doivent porter le nom de l'enfant et être transporté dans un petit sac à dos.

☞ Nous pratiquons un grand nombre d'activités manuelles. Nous utilisons des peintures et des encres qui se nettoient aisément lorsqu'elles sont fraîches et beaucoup plus difficilement lorsqu'elles ont séchées ; en règle générale les enfants portent des blouses pour les activités salissantes mais cela ne garantit pas l'accident. Aussi nous vous demandons de privilégier les vêtements usagés lorsque vos enfants viennent au centre.

☞ La direction se réserve le droit de ne pas envoyer vos enfants à l'activité ou en sortie si on juge l'habillement de votre enfant inadapté à la pratique de l'activité. Nous conseillons donc aux parents de fournir les objets et vêtements personnels en adéquation avec la sortie et le temps (casquette, sac à dos, maillot de bain, bonnet de bain, serviette, k-way).

☞ Les repas

Chaque enfant doit être muni de son repas, (celui-ci peut être froid ou chaud - Faire attention aux consignes spécifiques du tract) qu'il met à son arrivée dans un pochon de couleur en fonction de son groupe d'âge accompagné de **deux étiquettes chacune comprenant le prénom de l'enfant**, puis le dépose sur le chariot. **N'oubliez pas d'écrire votre nom sur les boîtes plastiques, la direction préconise les repas dans les sacs de congélation ou dans des Tupperware type bac de glace.**

7- Fiche sanitaire de liaison

C'est le seul document sur votre enfant que nous avons en notre possession. Cette fiche nous permet de vous joindre en cas d'urgence et permet au médecin de voir si votre enfant a un antécédent médical ou une pathologie. C'est également l'autorisation de faire pratiquer une intervention d'urgence en votre absence. Pour cela, nous vous demandons de la remplir avec soin et de signaler tout changement.

➤ Maladie :

Un enfant suspect de maladie contagieuse ne sera pas admis à l'accueil de loisirs.

➤ Médicaments :

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication doit être prise, sur le temps de présence de l'enfant à la MJC.

➤ Allergie – asthme ... :

Vous devez le faire figurer sur la fiche sanitaire de liaison. Nous demandons aux parents de fournir un certificat médical ainsi que les médicaments. Malgré tout, il ne nous est pas possible de consulter les fiches de l'ensemble des enfants du centre de loisirs chaque jour, aussi nous demandons aux parents de prévenir directement les animateurs à l'inscription et d'être vigilants au changement d'équipe lors des périodes de vacances.

➤ Accidents :

Petites blessures : Elles sont soignées sur place par le personnel titulaire du diplôme de secouriste.

Blessures plus importantes : Les parents sont prévenus immédiatement afin qu'ils emmènent l'enfant à l'hôpital. Exceptionnellement, La direction peut faire le transport jusqu'au centre hospitalier mais les parents devront se rendre dans un délai raisonnable sur le site.

Urgences : Transfert par les pompiers ou SAMU à l'hôpital le plus proche.

A savoir :

Pour tous renseignements ou compléments d'informations :

L'accueil de la MJC est ouvert :

Le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45

Le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h45

Le vendredi de 14h à 18h30

MJC GRIEU VALLON SUISSE CENTRE SOCIAL - 3 rue de Genève - 76000 ROUEN

TEL : 02-35-71-94-76

E.Mail : contact@micgrieu.org

<http://micgrieu.org>

Facebook : MJC Grieu